

SEMAINE DE LA CRITIQUE  
LOCARNO FESTIVAL



ETATS GENERAUX  
DU FILM DOCUMENTAIRE

l'atelier documentaire et KMBO  
présentent

# Le Temps des Forêts

Un film de  
**François-Xavier Drouet**

IMAGE COLIN LÉVÊQUE - GEORGI LAZAREVSKI - KARINE AULNETTESON - BRUNO SCHWEISGUTH - MONTAGE AGNÈS BRUCKER - MONTAGE SON BRUNO SCHWEISGUTH - MIXAGE XAVIER THIBAUT  
PRODUCTION RAPHAËL PILLOSIO - FABRICE MARACHÉ - EMELINE BONNARDET - PHILIPPE RAYNAL AVEC LA PARTICIPATION DU CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE, DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE  
ET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE EN PARTENARIAT AVEC LE CNC, DE LA PROCIREP - SOCIÉTÉ DES PRODUCTEURS, DE L'ANGOA, DE SONOSAPIENS, DE LA ROSE POURPRE - CINELAB, DE LA SCAM  
DISTRIBUTION FRANCE KMBOVENDEUR INTERNATIONAL ANDANA FILMS  
PROCIREP l'atelier documentaire kmbo

Télérama

Alternatives  
Economiques

SCIENCES  
d'AVENIR

Reporterre  
le collectif des journalistes

colibris  
faire sa part

SOS  
SOS FORET FRANCE

RÉSEAU pour les  
ALTERNATIVES  
FORÊSTIÈRES

ConsoGlobe  
la consommation responsable

ajardin

DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT

# SOMMAIRE

**INTRODUCTION - 3**

**L'ÉTAT DES FORÊTS, UNE BRÈVE HISTOIRE  
DE L'ENRÉSINEMENT - 7**

**L'ONF, UN ACTEUR TRADITIONNEL EN QUESTION - 20**

Interview de Philippe Canal

**LE MÉTIER DE FORESTIER AUJOURD'HUI - 23**

Interview de Gaëtan du Bus

**LES ALTERNATIVES - 26**

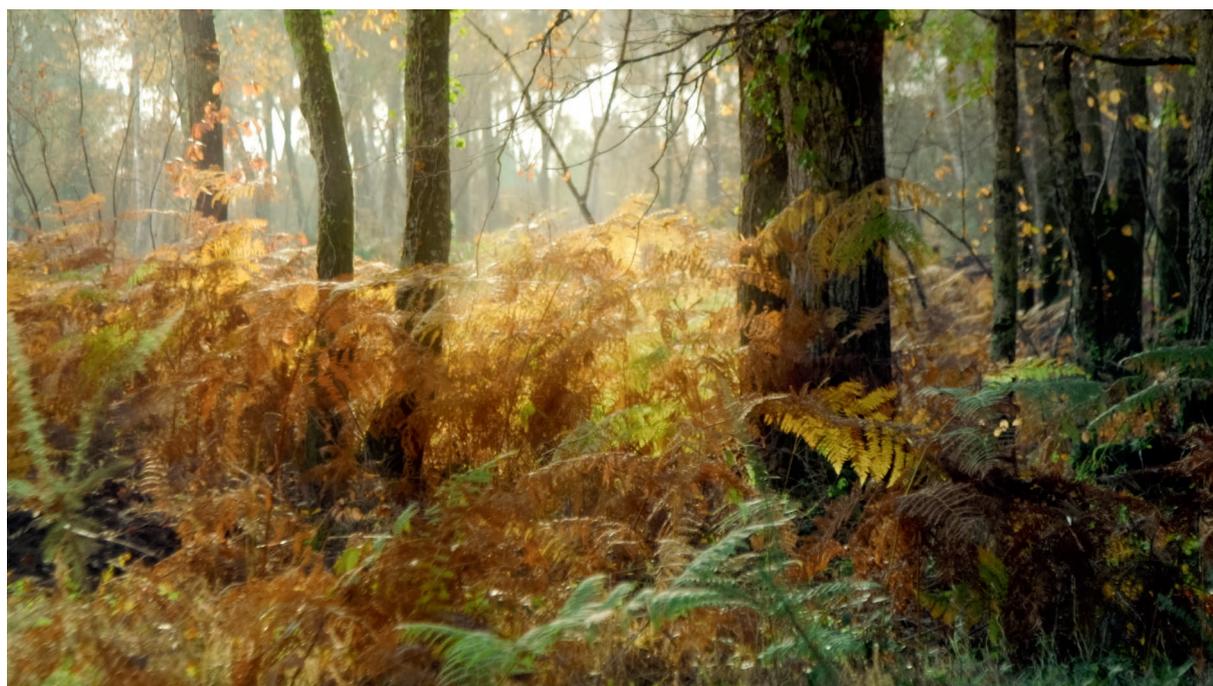
(RAF, SOS Forêt, Pro Silva)

**LES MOTS-CLÉS - 29**



# INTRODUCTION

« Le promeneur du dimanche ne sait plus ce que sont les bois, ce qu'ils étaient. À peine connaît-il leur statut. Et dans son ignorance, il semble même avoir oublié jusqu'aux différentes façon d'y vivre, de les comprendre, de s'y déplacer – jusqu'à la nécessité de les couper aussi. Le langage qui les décrivait, familier à tous voilà cinquante ans, a cessé de l'être. Les mots se sont enfuis avec les gestes du passé. » *L'Homme aux Bois, Histoire des relations de l'homme et de la forêt XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Andrée Corvol.



C'est ainsi que commençait le livre écrit en 1987 par la grande spécialiste de l'histoire des forêts, Andrée Corvol. Nous sommes face à un paradoxe : plus nos sociétés modernes s'émerveillent de la beauté des forêts, moins elles en connaissent les usages, comme si, rivées au désir de les préserver, elles étaient devenues amnésiques du monde de la forêt, des métiers et des hommes et femmes qui y travaillent. Plus de trente ans plus tard, ce constat est on ne peut plus actuel. L'injonction esthétique aux « paysages exceptionnels » des guides touristiques n'a d'égal que l'éloignement des citoyens face au terrain forestier. Ces dernières années les choses changent sans doute, avec des travaux comme ceux de Peter Wohlleben en Allemagne, de Francis Hallé en France et de Ernst Zürcher en Suisse, donnant accès à tout un chacun à un nombre important d'études sur la forêt qui remettent en cause notre conception moderne des arbres comme des êtres inertes. Les arbres, nous enseignent ces forestiers et scientifiques, communiquent entre eux, prennent soin l'un de l'autre, ils auraient même une intelligence qu'on ne comprend pas encore... Éminemment salutaires, ces travaux ne peuvent cacher que les forêts du monde sont bel et bien menacées dans leur biodiversité, comme sont menacés ceux qui y vivent ou y travaillent. Et c'est bien le mérite du film de François-Xavier Drouet *Le Temps des forêts* que de nous montrer cela, ici-même en France. Car voilà le pays où le paradoxe historique dont parlait Andrée Corvol à la fin des années 1980 se manifeste aujourd'hui avec le plus de force. Plus notre souci de nature s'exacerbe, plus nous nous éloignons de ce qui se trame dans les forêts.



La France dispose de la troisième forêt d'Europe, derrière la Suède et la Finlande, mais des pratiques forestières comme l'enrésinement systématique continuent de faire des ravages dans les régions où les « champs d'arbres » sont plantés et récoltés comme du maïs... Malgré un important couvert forestier, la dégradation de nos forêts se poursuit dans l'ombre et le silence : érosion de la biodiversité, surexploitation des massifs les plus rentables et les plus accessibles, monocultures d'arbres. L'industrie du bois considère la forêt comme un champ d'arbres, ou comme un taillis à courte rotation que l'on récolte pour sa « biomasse ». Mais quel rapport éthique aux forêts cela implique-t-il ? Voilà la question que pose François-Xavier Drouet, comme la trame invisible de son documentaire. La force du Temps des forêts est justement de mettre des images et des mots sur ce qui est en train de se passer dans nos forêts, loin des grands projecteurs médiatiques. C'est à un tour d'horizon sensible de cette « malforestation » que le documentaire nous convie, donnant à voir, crûment, les pires abus sur les arbres, traités comme du minerais, mais sachant donner la parole à des acteurs de terrain qui essaient de pratiquer une autre sylviculture, plus respectueuse des écosystèmes forestiers et qui nous invitent à se réappropriier ces espaces.

Rappelons tout de même que le mot « forêt » vient du latin foris (dehors) ou forestis qui signifie « ce qui est en dehors ». C'est le sauvage (silva) habitant en dehors de ce qui est civilisé, en dehors de l'enclos qui appartient au pouvoir. Paradoxalement, dans nos sociétés où la forêt a été domptée, celle-ci est devenue un spectacle, un spectacle qui reste justement à l'extérieur de nos vies quotidiennes. À cet égard, notre rapport à la forêt reste foncièrement ambigu : nous voulons la protéger mais nous ne la connaissons plus. Et en ce sens, les populations rurales ne sont pas beaucoup mieux loties que les urbaines. L'apparition de la forêt privée, en lieu et place des « communs », et la plantation massive de résineux, en Limousin notamment (territoire qui pendant des siècles était largement composé de landes et de pâtures mais dépourvu de résineux), coïncident avec l'exode rural. Les populations locales ont perdu leur mémoire forestière, et les propriétaires des forêts n'habitent pas sur place, ce qui rend difficile leur compréhension du problème de l'enrésinement. Comme le dit Philippe Canal, secrétaire général du SNUPFEN-Solidaires (voir l'interview) : « Sans idéaliser le passé, le fait est que la forêt n'est plus habitée par ceux qui y vivaient au quotidien : bûcherons, fendeurs, charbonniers et voituriers de charbons, leurs femmes et leurs enfants. Ne reste que le forestier. Quant aux droits d'usage qui maintenaient un lien fort entre l'homme et la forêt (affouage, panage, pâturage ...), ils ont fortement reculé ou disparu. C'est à chacun d'aller voir ce qui se passe en forêt, de se la réapproprier pour que les choses ne se fassent pas dans le silence ».



Et c'est bien à ce retour concret à la forêt que certaines personnes ont décidé de travailler, individuellement ou collectivement, de l'intérieur. Vivre de la forêt, en tirer un revenu par ses activités, relocaliser la production, pour le plaisir vivifiant d'être et d'agir en forêt, pour un travail artisanal de qualité, avec des méthodes de débardage animal couplées à des scieries mobiles qui s'adaptent à toutes les tailles de bois, fournir du bois de charpente traditionnelle etc. C'est à tout cela que s'attelle depuis dix ans le Réseau pour les Alternatives Forestières (RAF), essayant au quotidien d'aller vers une sylviculture irrégulière qui privilégie la diversité des essences, des techniques douces de travail en forêt. Comme le préconise aussi l'ONG Prosilva (voir encadré) et bien d'autres personnes, collectifs et associations qui considèrent les forêts comme un bien commun à défendre et non comme une ressource à extraire. *Le Temps des forêts* peut ainsi être vu comme un appel à arrêter la tendance générale qui ne saisit la forêt qu'en termes de peuplement d'arbres, jusqu'à oublier les autres composantes de l'écosystème forestier et des milieux que les humains habitent. Car il y a bien une importance de la sensibilité, de l'éthique, des arts dans l'approche d'une forêt, en plus des aspects thérapeutiques, du plaisir à être parmi les arbres : simplement entrer en contact avec des espaces forestiers non homogénéisés. C'est aussi un appel à défendre certaines forêts menacées comme cela a été le cas, début 2013, dans le Morvan, où des habitants et des militants ont décidé de s'opposer physiquement à un énorme projet d'incinérateur-scierie qui finalement ne verra pas le jour grâce à leur démarche citoyenne. Comme cela est le cas évidemment à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes où celles et ceux qui luttent ont sauvé la forêt de Rohanne contre le bétonnage. Sans parler du bois Lejuc à Bure ou de la forêt de Roybon, et des autres forêts menacées par des grands projets imposés...

Le présent dossier n'a d'autre but que d'accompagner le documentaire en proposant quelques pistes historiques quant à la gestion forestière. En essayant de donner la parole aux acteurs de terrain, de dire qu'il existe bel et bien des alternatives à l'industrialisation des forêts, et qu'il existe aussi des personnes qui y travaillent, celles et ceux qui luttent corps et âme pour leur sauvegarde.





# ÉTAT DES FORÊTS, BRÈVE HISTOIRE DE L'ENRÉSINEMENT

L'histoire des relations entre les hommes et la forêt est une longue histoire. Si la forêt n'a pas besoin des hommes pour vivre, ces derniers par contre ont toujours eu recours à ses services. Pour y trouver refuge, pour s'en nourrir, pour se chauffer, pour y pratiquer les rituels... Pendant le Moyen-Âge, la forêt fut une réserve de chasse pour les seigneurs et une ressource en bois pour les communautés paysannes, mais aussi le lieu où aller faire paître les porcs pour la glandée. Pour les bâtisseurs et les charpentiers, la forêt constituait un immense réservoir de bois d'œuvre, et pour la proto-industrie (les forges, les charbonnières) une source d'énergie que l'on pensait illimitée. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les mines et les chemins de fer, en plein essor, eurent un besoin gigantesque en bois d'étayage et de traverses. Au même moment, les poètes et les peintres méditaient devant les paysages forestiers, préfigurant ce que le tourisme vert allait devenir un siècle plus tard, lorsque les citadins en mal de nature iront se ressourcer dans les parcs naturels. Aujourd'hui, les forêts continuent d'offrir de nombreux services aux hommes, mais bien des dangers pèsent sur elles : déforestation massive pour la plantation de palmiers à huile (dont on connaît les effets désastreux de la culture dans les pays du sud), transformation en biomasse-énergie, poursuite de l'enrésinement pour les besoins de l'industrie, financiarisation dans les bourses au carbone.

L'exploitation intensive des forêts ne date pas d'hier. Déjà dans l'Antiquité, le philosophe grec Platon s'indignait au vu des étendues pelées qui entouraient Athènes, massivement déboisées pour les besoins de la marine. L'empire romain, quant à lui, a défriché d'énormes surfaces de forêts pour ses cultures et l'extension de ses colonies. Au Moyen-âge, la croissance démographique ainsi que l'intense défrichement pour les cultures ont contribué à faire reculer les forêts. C'est de cette époque que datent les premiers conflits entre les populations locales (attachées aux droits d'usage sur les bois), les pouvoirs seigneuriaux et les administrations des eaux et forêts, réglementant de plus en plus ces droits coutumiers, voire les interdisant. Le mot « foresta », dès le XII<sup>e</sup> siècle, désignait d'ailleurs une étendue boisée soustraite de l'usage commun par ordre d'un seigneur, afin d'y installer son territoire de chasse ou de fournir aux abbayes un espace de vie retiré du monde.

Mais c'est bien autour du XVII<sup>e</sup> siècle que les besoins en charbon de bois pour le fonctionnement des forges et des verreries commencèrent à impacter, de manière industrielle, les milieux forestiers. C'est l'époque où l'État, inquiet de l'appauvrissement du domaine forestier français, prend des mesures drastiques afin de préserver cette ressource essentielle à son économie, notamment pour les taxes qu'il ponctionne sur les étendues forestières mais aussi, bien évidemment, pour sa marine de guerre et de commerce dont les arsenaux exigeaient du bois de qualité pour la construction des navires. C'est en 1669 que, sous l'impulsion de Colbert, naît la première ordonnance qui réglemente les ressources sylvicoles, notamment en restreignant la pratique du pâturage en forêt et le défrichement. Dans l'Allier par exemple, la forêt domaniale de Tronçais et ses chênes centenaires demeurent un emblème du colbertisme. À l'époque des Lumières, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les massifs forestiers n'étaient plus laissés dans les mains de la Providence, mais chaque parcelle cartographiée constituait le produit d'un encadrement humain. Dans l'esprit des élites de l'époque, le milieu forestier (à l'instar de l'agriculture) était admiré lorsqu'il était exploité méthodiquement et qu'il pourvoyait des richesses économiques. Comme le note l'historienne Martine Chalvet : « Les notables de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> affichaient une prédilection pour les campagnes exploitées et bien délimitées, suivant en cela les principes de régularité et de symétrie que l'on retrouvait dans les jardins à la française. Avec de telles considérations,



ils critiquaient sévèrement les landes, les marais et les maquis comme les reliquats d'une nature brute improductive et désordonnée. À l'instar des fleurs, des céréales ou des arbres fruitiers, les essences forestières pouvaient être cultivées. » *Une histoire de la forêt*, Seuil, 2011, p.118.

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les forêts sont devenues un potentiel économique à exploiter. Les spécialistes de cette nouvelle science qu'était alors la sylviculture se devaient de gérer ce potentiel de manière cohérente et efficace. Sur le modèle allemand, l'École Nationale des Eaux et Forêts est créée à Nancy en 1824. En sortant de cet enseignement scientifique à la sylviculture, le forestier français n'avait plus seulement la fonction d'agent chargé de la police des bois ou de l'approvisionnement des arsenaux, mais la fonction d'administrateur, formé aux mathématiques et à la botanique. Mais contrairement au modèle allemand de la régénération artificielle (coupe rase suivie de plantation homogène de semis) l'école française tenta, à ses débuts en tout cas, de privilégier la régénération naturelle, c'est-à-dire en privilégiant la restauration spontanée du couvert forestier à partir des rejets de souches et des graines présentes dans le sol.

Néanmoins, à l'heure de la première révolution industrielle, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il fallait privilégier la croissance rapide des futaies. La nouvelle industrie, la construction navale et urbaine, nécessitaient des longs fûts, de la résine et du liège. Il fallait du bois standardisé pour les poteaux télégraphiques, les coffrages, la pâte à papier. L'exploitation de la forêt pour les besoins domestiques, artisanaux ou industriels a donc contribué largement à une première phase dans la diminution de la diversité des essences de bois. Le monde agricole fut, dans son ensemble, assez rétif à la transformation des taillis en futaies, aménagement qui suspendait les coupes pendant trente ou quarante ans et donc suspendait aussi les revenus qui pouvaient être tirés de ces coupes de bois. Les riches propriétaires terriens, quant à eux, défendaient les méthodes de modernisation des forêts pour la production de bois d'œuvre et de gemme (production de résine pour les distilleries de térébenthine) permettant de répondre à la demande croissante des industries et des villes. En 1827, aidé de l'arsenal juridique du Code forestier, l'Administration des Eaux et Forêts décide de restaurer la forêt française en futaie en y réglementant l'accès, l'aménagement et les usages des forêts. Tous ces aménagements ne se déroulèrent pas sans conflits avec les populations rurales qui avaient un besoin vital de bois pour leur nourriture, mais aussi de branchages, de perches et de grumes, ainsi que de sous-bois pour faire paître leur bêtes.

Pour multiplier la production ligneuse en fonction de l'économie et de ses besoins grandissants (charbonnages, chemins de fer), les services des administrations forestières procédèrent donc à la plantation d'essences résineuses, notamment le pin sylvestre, l'épicéa, le mélèze. Petit à petit, le bois comme source d'énergie (charbon de bois), fut remplacé par le charbon de terre (issu de l'extraction minière). Historiquement, ce sont des voyageurs naturalistes qui ont ramené ces essences lors de leurs expéditions au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Par exemple le thuya vient d'Amérique du Nord, le Douglas vient de la côte Ouest américaine, le pin blanc vient de l'Est de l'Amérique du Nord. Ils sont introduits en Europe autour des années 1840-1850. À cette époque, les autorités forestières décident de boiser les landes, les anciennes zones de pacage, les zones marécageuses. Leur choix se porta d'abord sur le pin sylvestre, ensuite l'épicéa, enfin le Douglas pour des



raisons de facilité de multiplication des semis et leur rentabilité. L'exemple le plus connu est celui du massif landais en Gascogne planté de pins maritimes sur plus d'un million d'hectares, ce qui en fait aujourd'hui une des plus grandes forêts plantées d'Europe. La plantation en résineux fut largement, dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, un choix économique. L'essor du monde industriel, alors en pleine expansion, avait un grand besoin de bois : pour l'étaillage des mines, pour les traverses de chemins de fer, pour la pâte à papier, etc. Dans ce cadre, les résineux pouvaient fournir une rentabilité qui correspondait aux besoins des industries puisque leur productivité est deux fois supérieure au moins à celle des feuillus et la rotation de leur coupe est plus courte.

De la fin du XIX<sup>e</sup> jusqu'aux années 1930, les forestiers s'attelèrent également à une grande entreprise de reboisement et de protection des versants montagneux afin de lutter contre l'érosion et les dangers liés aux crues. Le reboisement du Mont Ventoux dans le Vaucluse par du peuplement mixte (résineux et feuillus) et du Mont Aigoual en Lozère par du peuplement mélangé (différentes essences réunies) constitue un exemple de sylviculture de protection afin de maintenir les terres. Classé réserve de biosphère en 1990 par l'Unesco, le massif du Mont Ventoux comprend actuellement 950 espèces. Mais après la crise de 1930 et les deux guerres mondiales, une optique non plus de protection forestière mais de « production de bois » vit le jour sur l'ensemble du territoire français. Les grands acteurs de la « filière bois » (syndicats de producteurs, négociants, gouvernement, grands propriétaires) entendaient se structurer autour de la reconstruction urbaine et la croissance économique (construction, ameublement, cellulose, etc.). Dans le cadre du plan Marshall et de la montée en puissance d'une économie libérale, l'Administration des Eaux et Forêts devait réformer sa planification forestière en privilégiant une politique productiviste, à coups d'exonérations fiscales, de subventions, d'aides et de prêts. Les forestiers devinrent alors inféodés aux industriels.



L'enrésinement commença à être systématiquement pratiqué dans les années 1950 par un plan gouvernemental ambitieux, avec l'aide de l'Administration des Eaux et Forêts mais sous tutelle de la Cour des Comptes et du Ministère de l'Agriculture : c'est le FFN, Fonds Forestier National (voir encadré 2), créé en septembre 1946. Une logique d'intensification de l'exploitation forestière se met alors en place avec des méthodes de gestions issues directement du monde agricole : mécanisation, emploi d'insecticides et d'engrais, intensification des cultures, multiplication des routes d'accès, etc. Les essences de résineux ont été choisies principalement pour leur croissance rapide, leur tronc régulier, leur résistance au froid. Les conditions de l'après-guerre exigeaient en effet de disposer de suffisamment de bois pour la reconstruction du pays et pour la production papetière dont la consommation explose alors. À la fin de la deuxième guerre mondiale, le FFN s'est donc constitué dans le but de financer rapidement les boisements et reboisements des terrains, notamment les terres agricoles abandonnées des particuliers, et de mettre en place des actions de gestion des forêts auprès des communes. La régénération naturelle des forêts était considérée comme « trop longue » et de « mauvaise qualité » par rapport aux attentes économiques de l'État. Les plantations massives de résineux furent alors déclarées « d'intérêt national ». Le FFN aura été effectif de 1946 à 1999, remplacé depuis par d'autres dispositifs d'État. Comme le dit bien Philippe Canal, forestier dans la Nièvre et secrétaire général de SNUPFEN-Solidaires (premier syndicat à l'ONF) : « À la sortie de la deuxième guerre mondiale, le FFN tente de pallier au manque de bois en France et met en place une taxe sur le sciage de bois, qui servira en retour à financer la plantation de résineux à croissance rapide. D'une part, on va planter des résineux là où il y avait des pâtures comme dans le Limousin ou les Landes, mais petit à petit les feuillus existants vont être remplacés par des résineux comme dans le Morvan, avec une tendance générale à la réduction de l'âge d'exploitation des arbres qui vont être coupés de plus en plus jeunes. L'enrésinement massif en France date plus ou moins des années 1950. »

Pour comprendre la politique forestière en France, il est un acteur incontournable qu'il faut citer. C'est l'ONF (Office National des Forêts), créé au début des années 1960 sous l'impulsion d'Edgard Pisani. Cet ancien préfet, et ministre de l'Agriculture (1961-1966), a contribué à faire entrer l'agriculture française dans le productivisme et l'exportation et a participé à la mise en place de la Politique Agricole Commune (PAC). C'est dans ce cadre politique qu'il inspire la loi du 23 décembre 1964, instaurant la création, par décret en janvier 1966, de l'ONF comme établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). L'Office succédera en partie à l'Administration des Eaux et Forêts, et va devoir s'auto-financer, essentiellement par la vente de bois et la location de lots de chasse et de pêche. L'office sera également chargé de distribuer les aides du FFN pour encourager la création artificielle de peuplements dans le domaine public et privé. Dans cette nouvelle organisation, dont les objectifs sont focalisés autour de la filière bois (plus qu'autour des prérogatives de préservation), l'ancien corps des Eaux et Forêts fut intégré au nouveau corps des IGREF (Ingénieurs du Génie Rural et des Eaux et Forêts) et formés à l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF), école membre d'AgroParisTech. Cette institution a elle-même été réformée en 2009 avec la création d'un nouveau corps d'ingénieurs au spectre d'action très large allant du climat à l'énergie, en passant par l'aménagement du territoire, le logement, la mise en valeur agricole et forestière, ainsi que l'agro-industrie. Ce nouveau corps de hauts fonctionnaires, c'est celui des ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts (IPEF) résultat de la fusion des corps d'ingénieur des Ponts et Chaussée et celui d'ingénieur du Génie Rural, des Eaux et des Forêts.



Avec cette évolution historique de l'administration forestière vers des structures gouvernementales de plus en plus intégrées aux grands corps d'État, les forestiers ont gagné dans l'extension de leurs compétences, mais il ont perdu, par cette évolution même, leur spécificité et une partie de leur pouvoir en tant qu'agents de terrain. Il est évident que le rôle historique de l'ONF a été « d'intégrer les plantations et leur exploitation au sein d'une filière bois rentable. Pour atteindre cet objectif, il fallait enrayer la multiplication des petites opérations de reboisements dispersées et mettre en place une exploitation organisée et productive grâce à des reboisements industriels liés à un traitement des matériaux ligneux en aval de la coupe. (...) Elle prétendait mettre sur pied une véritable sylviculture industrielle, comparable en termes de progrès et de modernisation à l'agriculture française dans le cadre de la PAC. (...) Outil économique de la nation, la forêt devait être gérée comme un champ de petits pois et de tomates avec un souci constant de productivité et de rentabilité. » Martine Chalvet, Une histoire de la forêt, Seuil, 2011, pp.229-230.



Cette politique d'enrésinement fut critiquée non seulement par les populations rurales dont les traditions agro-sylvo-pastorales ont toujours été liées à la forêt, mais aussi dans les années 1970, avec la naissance des mouvements écologistes. Les effets négatifs de l'enrésinement devinrent ainsi une grande question politique de l'aménagement du territoire. De plus en plus de voix commencèrent à s'élever contre la pratique de l'enrésinement qui génère des effets négatifs sur le milieu forestier : diminution de la biodiversité, acidification des sols, sensibilité accrue aux incendies. Aujourd'hui, dans certaines régions comme les Landes ou le Massif Central, il faudrait même parler de « ligniculture » plutôt que de sylviculture. La ligniculture pourrait être définie comme la culture d'essences d'arbres en vue d'obtenir le maximum de bois dans un minimum de temps, en s'appuyant sur des interventions de type agricole (travail du sol, plantation mono-spécifique, sélection génétique, etc.). Comparées aux futaies irrégulières de feuillus, les plantations sombres, trop denses



et monotones de Douglas, de pins ou d'épicéa deviennent de plus en plus décriées par tout un chacun, non seulement à cause des conséquences nuisibles de leur exploitation industrielle mais aussi à cause de leur « laideur », entachant les paysages par des lignes de résineux à l'infini. Sans parler de l'effet paysager de leurs coupes rases, perçues comme de grandes « plaies ouvertes » au milieu des collines.

Mais, au sein même de l'ONF, des conflits existent de longue date entre la direction, qui entend continuer sa politique productiviste, et des acteurs de terrain qui dénoncent une logique mercantile compromettant l'avenir des forêts. Ces acteurs de terrains essaient de se structurer, entre forestiers, acteurs locaux de la filière, collectifs citoyens, propriétaires, bûcherons, et de tenter de défendre une certaine sylviculture, avec des méthodes respectueuses des écosystèmes. Par exemple, dans une lettre ouverte aux Sénateurs datée d'avril 2014, le collectif SOS Forêts France (voir encadré), affirmait son refus, au vu de l'orientation trop économique de la loi d'avenir sur les forêts votée au Sénat « d'une industrialisation intensive des forêts basée sur une rentabilité maximale à court terme, la mise en place d'une politique de gestion des forêts favorisant partout la monoculture de résineux, l'utilisation abondante de pesticides, les coupes rases... ». Des choix qui ne sont pas sans rappeler ceux faits en agriculture avec les conséquences désastreuses qu'on connaît.

Pour SOS Forêts France, d'autres pistes de développement économique existent : la relocalisation dans les territoires et le développement de petites unités de production d'énergie, prioritairement orientées vers la production de chaleur, proches de la ressource.

Pour la plupart des acteurs de terrain, le constat est le même : la foresterie est passée, en l'espace d'un demi siècle, de l'entretien de la multifonctionnalité des forêts (liant production de bois, biodiversité et valeur paysagère) à leur exploitation purement économique comme usine à bois. Au niveau des politiques gouvernementales, la logique semble identique. Dans le programme national de la forêt et du bois 2016-2026, établi par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, sont convoquées les notions de « développement durable » et de « respect des usages diversifiés » des forêts... Mais derrière ces mots publicitaires, les acteurs de terrain et les collectifs de citoyen s'inquiètent du tournant pris par ce programme, dont l'esprit peut être résumé par ces lignes : « Les défis à relever pour améliorer la compétitivité de la filière bois sont largement partagés par l'amont et l'aval de la filière : investir en forêt pour faire baisser les coûts d'exploitation, mettre en gestion des parcelles peu ou non gérées et reconstituer les peuplements, accélérer la modernisation des exploitations forestières et des scieries afin qu'elles puissent innover et approvisionner les marchés dans des conditions performantes et concurrentielles. » *Programme national de la forêt et du bois 2016-2026*, p.9

L'objectif de ce programme est la mobilisation supplémentaire de plus de douze millions de mètres cubes de bois à horizon 2026. Selon l'avis des forestiers de terrain, des différentes associations de protection des forêts, ainsi que pour l'Autorité environnementale (qui a renvoyé un avis négatif concernant les justifications environnementales de ce programme), cette mobilisation supplémentaire ne sera pas supportable pour les écosystèmes forestiers. D'autant plus que les chiffres annoncés sur le « potentiel des ressources forestières » ont été surestimés de 20%, sans tenir compte des possibilités techniques d'accès à la ressource.





Pour résumer les dangers actuels qui pèsent sur les forêts, on pourrait dire que sur les plans industriel et politique, la stratégie générale est d'organiser le secteur des scieries en un nombre limité de très grosses unités, d'assouplir la réglementation en matière de gestion forestière et d'inciter fiscalement à la mobilisation de la ressource en bois plus qu'à la protection de la biodiversité. Cette stratégie insiste de plus en plus sur la dynamisation de la récolte, le raccourcissement des cycles forestiers et le reboisement intensif en résineux, et elle veut faire de la biomasse-énergie le nouvel eldorado des industriels, qui consiste à faire de l'électricité avec du bois déchiqueté, ou la fabrication de pellets (voir encadré).

Conjointement à cette stratégie, la forêt en libre évolution et mature est souvent présentée par les tenants de la biomasse-énergie comme une « friche dangereuse », tant économiquement qu'au regard des changements climatiques, puisque selon eux elle produit mal et elle stocke moins bien le CO<sub>2</sub>, contrairement à de jeunes plantations. Sur ce point, Pierre Athanaze (Vice-Président de l'ONG Forêts Sauvages et Président de l'ONG Nature Re-wilding France) estime que les décideurs n'ont pas compris les recherches récentes sur la fixation du CO<sub>2</sub> par les écosystèmes forestiers. « En effet, on considérait encore dans les années 1990 que les flux de dioxyde de carbone dans une forêt naturelle s'équilibraient, entre absorption par photosynthèse et émission par respiration. Toutefois, une étude internationale parue dans la revue Nature en 2008 a démontré que la plupart des forêts anciennes les moins perturbées par l'homme continuent à absorber plus de carbone atmosphérique qu'elles n'en rejettent.



Cette étude démontre également que la déforestation, mais aussi le remplacement de telles forêts par des boisements de production – paradoxalement qualifiés de puits de carbone – libère dans l’atmosphère un énorme stock de carbone. Le stock de carbone séquestré dans les sols en particulier est souvent négligé, alors qu’il augmente considérablement avec la maturité des forêts. Les arbres eux-mêmes ont un rythme d’absorption de dioxyde de carbone qui augmente avec leur âge. L’ensemble de ces données scientifiques contredit l’affirmation qu’une forêt jeune est plus efficace sur ce point, affirmation colportée au départ par les industries de la biomasse mais hélas de plus en plus reprise parmi les décideurs et même les forestiers de métier. » *Actes des assises nationales de la forêt, initiées par le collectif SOS Forêt, octobre 2015, Gardanne, p.15.*

Les forestiers sont de plus en plus inquiets sur la question de la financiarisation des services de la forêt, notamment grâce aux « crédits carbone » qui permettent à un porteur de projet industriel, dans le cadre du Protocole de Kyoto, d’acheter ou de vendre des droits à polluer. Le piégeage du carbone par les arbres devient en fait un droit à polluer, et la forêt se trouve réduite à un outil financier pour capturer le carbone atmosphérique. Dans le secteur de la biomasse-énergie, de plus en plus de forestiers et de citoyens dénoncent une « transition énergétique » menée dans une logique purement spéculative, dont on fait porter finalement le poids sur les forêts. Les gros acteurs industriels pèsent de plus en plus lourd dans cette financiarisation de la nature. Le cas de la centrale électrique à bois biomasse de Gardanne mise en place par le géant allemand de l’énergie EON est en ce sens exemplaire des dérives de « l’électricité verte » (voir encadré).

Face à l’incertitude sur l’avenir des forêts, on peut avancer deux scénarios possibles. Le scénario des traders du bois, des ministères, des financiers et de la direction de l’ONF est un scénario qui promeut un système sylvicole consistant d’abord à récolter les arbres de plus en plus jeunes, monospécifiques et aux dimensions standardisés pour les seuls besoins des industriels. L’autre scénario est porté par la société civile, les collectifs et les forestiers de terrain et préconise au contraire de prolonger autant que possible la durée de vie des arbres et de conserver un maximum de mélanges d’essences. Ce qui contribue à augmenter la résilience des massifs forestiers, c’est-à-dire les capacités qu’ils ont de s’adapter aux variations du climat et aux perturbations de l’ensemble de l’écosystème. Les études scientifiques les plus récentes valident le fait que la plus grande partie des réponses au changement climatique se trouve dans les forêts elles-mêmes. Il est donc préconisé d’y conserver au maximum l’ancienneté, la variété et la complexité fonctionnelle qui offrent en effet les meilleures possibilités d’adaptation.

Comme le résume parfaitement le SNUPFEN-Solidaires dans un rapport d’orientation : « Ce sont bien deux visions du monde qui ici se font face. L’une, brutale, expéditive et tellement sûre d’elle-même, l’autre plus prudente, humble et qui fait place à l’observation et à l’accompagnement des processus naturels. La première extrait la ressource ligneuse (exploitation de type minier), la seconde met en avant, en proposant de l’adapter, la tâche du forestier (sylviculture). De ce rapport à la nature découle très directement le rapport des hommes entre eux. »



Pour tenter de limiter l'enrésinement et la malforestation, les acteurs du deuxième scénario ont une approche qui intègre la forêt dans la notion de « bien commun », c'est-à-dire qui vise à dépasser le seul droit de propriété pour aller vers le droit d'usage (les services écosystémiques fournis par la forêt à tout un chacun). Car chaque type de sol, chaque parcelle, chaque forêt représente un enjeu primordial pour les sociétés humaines, puisqu'elle joue un rôle important dans la qualité de l'eau, dans la régulation du régime des eaux d'écoulement, dans le stockage de CO<sub>2</sub>... La protection des sols forestiers est essentielle puisqu'un sol préservé porte des arbres en meilleure santé, qu'il est plus accueillant pour la biodiversité souterraine, qu'il stocke plus d'eau, plus accessible pour les végétaux qui en auront de plus en plus besoin.

Pour être pleinement multifonctionnelle (production de bois, préservation de la biodiversité, qualité paysagère), la gestion forestière doit reconnaître que toutes les sylvicultures ne se valent pas d'un point de vue environnemental et social. Elle doit intégrer les résultats de la recherche et ce que les acteurs de terrain et les collectifs citoyens ont appris de leur expérience commune. Récolter des peuplements toujours plus jeunes (et les rémanents d'exploitation) a un effet néfaste sur la fertilité et la vie des sols. Augmenter de ce fait la fréquence des mises à nu des sols libère également plus de CO<sub>2</sub> qui était contenu dans ces sols. Aussi, contrairement aux résineux, les arbres à feuilles caduques, sous nos latitudes, résistent mieux au changement climatique, car ils préservent mieux les réserves en eau du sol, notamment en hiver (pas d'évapotranspiration, pas d'interception des eaux de pluie). Il y a en tout cas beaucoup de choses à apprendre des arbres et de leurs écosystèmes. Il devient de plus en plus évident que la malforestation et des décennies d'enrésinement, de coupes rases, de maltraitance des sols, de sur-mécanisation dans la gestion forestière ont abouti à des aberrations environnementales, mais aussi à une incompréhension de la vie des forêts. Face à cela, des alternatives concrètes se mettent en place, portées par des acteurs qui ont une autre vision de la sylviculture et une autre vision du monde.



## QUELQUES CHIFFRES

Selon le memento 2017 de l'inventaire forestier réalisé par l'Institut national d'information géographique et forestière (IGN), la forêt en France métropolitaine couvre 16,9 millions d'hectares soit 31 % du territoire. C'est l'occupation du sol la plus importante après l'agriculture qui couvre plus de la moitié de la France métropolitaine. Les trois-quarts de la forêt française métropolitaine (12,6 millions d'hectares) appartiennent à des propriétaires privés. La forêt publique représente donc un quart des forêts métropolitaines. Elle se répartit entre les forêts domaniales (1,5 million d'hectares) et les autres forêts publiques (2,7 millions d'hectares), essentiellement des forêts communales.

Près de la moitié de la forêt française est constituée de peuplements monospécifiques, c'est-à-dire composée d'une seule essence plantée, principalement des essences résineuses, comme le pin maritime et le Douglas. 79% des forêts de France Métropolitaine ont moins de cent ans, ce qui est très peu pour une forêt et sa biodiversité associée. Ce constat doit inciter les forestiers français à accompagner en priorité la maturation de leur forêt, puisque les arbres âgés et le bois mort sous toutes ses formes sont les supports de vie d'un quart de la biodiversité. On peut dire que les plantations monospécifiques, qui constituent l'essentiel des surfaces nouvellement boisées, ne peuvent être regardées comme des forêts au plein sens du terme.

## LES ESSENCES DE RÉSINEUX EN FRANCE

La forêt française couvre 16,1 millions d'hectares, dont au minimum 2,1 millions d'hectares plantés. Les forêts plantées se situent pour 10 % en forêt domaniale, 14 % dans les autres forêts publiques et 76 % se situent dans les forêts privées. Donc trois quart des plantations se trouvent en forêts privées. Les forêts plantées se répartissent essentiellement dans les Landes de Gascogne, le Haut-Languedoc, le Massif central et ses contreforts Est. D'un point de vue des propriétés, on s'aperçoit que la distribution des forêts plantées suit la répartition de l'ensemble des forêts. Les forêts plantées en résineux sont largement majoritaires avec un total de 1,7 million d'hectares, elles représentent donc 80 % des forêts plantées. Principalement dans le massif central et dans le Sud-Ouest océanique.

Les résineux qui ont été introduits pour le reboisement à grande échelle peuvent être résumés à sept essences productives. Le pin sylvestre est la première espèce plantée dans des terrains sablonneux et pauvres comme la Champagne. L'épicéa commun est le résineux le plus répandu dans les Ardennes françaises, dans le massif central, en Normandie. C'est le mieux connu puisque souvent utilisé comme « sapin de Noël ». Les autres espèces, comme le sapin pectiné, le pin noir ou le pin laricio ont une implantation bien moindre. C'est le pin maritime et le Douglas qui l'emportent dans les superficies plantées en France.

Le pin maritime est l'essence résineuse la plus cultivée en France avec 506 000 hectares majoritairement plantés dans le Sud-Ouest, avec des conditions d'exploitabilité plutôt faciles dues à des terrains non accidentés. Initialement plantée pour assainir les marais, la forêt des Landes de Gascogne, composée essentiellement de pin maritime, était de plus utilisée pour produire de la gemme (extraction de la résine pour la fabrication de l'essence de térébenthine). En 1949, ce secteur connaît une crise importante. La production de bois devient le nouveau marché aidé par des nouvelles plantations après les grands incendies de 1947 et la création du FFN. Le pin est apprécié pour les charpentes, le lamellé-collé, les parquets, l'emballage et la papeterie. Les fûts imposants sont destinés au déroulage pour le contreplaqué.



Vient ensuite le Douglas avec 400 000 hectares plantés en France. Le Douglas, originaire d'Amérique du Nord, a une croissance très rapide et une production de bois annuelle très importante, il démontre de bonnes qualités techniques (charpente, construction extérieure, etc). Il se répartit principalement entre le Massif central, le Morvan et les Vosges. Ses conditions d'exploitabilité sont également plutôt faciles. Le peuplement dominant des plantations de résineux est âgé pour 51 % de moins de 30 ans. (sources : *La forêt plantée en France, état des lieux, L'inventaire Forestier*, mai 2017, IGN Institut national de l'information géographique et forestière.)

## LE FONDS FORESTIER NATIONAL (FFN)

Issu de la loi n°46-2172 du 30 septembre 1946, le Fonds forestier National visait à mettre en œuvre « tout ce qui a pour but d'accroître les ressources forestières, de faciliter l'écoulement des produits forestiers et de mieux satisfaire les besoins en bois de la population ». Le FFN a été créé pour permettre une gestion plus dynamique des forêts françaises et pour aider la filière bois à se développer. Il visait principalement à encourager le reboisement (en résineux surtout) et à désenclaver les forêts, c'est-à-dire y favoriser l'accès aux engins de débardage. Sa politique tendait à soutenir et développer la ressource forestière nationale pour mieux satisfaire les besoins du marché, en particulier celui de la reconstruction d'après-guerre, et à restreindre les importations de bois pour alléger le déficit commercial extérieur de la France.

Le FFN a été conçu comme un fonds d'investissement, un compte spécial du Trésor, non soumis aux aléas budgétaires, directement alimenté par une taxe dite « forestière » sur les produits des exploitations forestières et des scieries. Elle établissait une solidarité entre l'aval et l'amont de la filière forêt-bois française. Ayant été jugé inadapté sous cette forme, il n'existe plus depuis janvier 2000, il a été remplacé par d'autres aides de l'État, notamment la cotisation interprofessionnelle de la filière forêt-bois. (source : *La forêt plantée en France, état des lieux, L'inventaire Forestier*, mai 2017, IGN Institut national de l'information géographique et forestière.)

## L'ACIDIFICATION DES SOLS

Les deux effets les plus néfastes des plantations de résineux sont l'acidification des sols et l'appauvrissement de l'écosystème. Les aiguilles des conifères étant riche en lignine et en résine, leur décomposition par les bactéries du sol est très lente. Dans les litières constituées exclusivement d'aiguilles, il y a cent fois moins de lombrics que dans un sol de forêt de feuillus. La litière d'aiguilles s'accumule donc d'année en année, contribuant à l'acidification des sols, qui entraîne à son tour un effet négatif sur les eaux de ruissellement. En ce qui concerne l'écosystème, on a constaté un net appauvrissement au niveau des espèces végétales des sous-bois (ne s'installent que mousses, fougères et certains champignons) ainsi qu'au niveau des espèces d'oiseaux. Mais la litière des feuilles de hêtre est très acide également. Par contre, la faible quantité de lumière qui arrive au sol dans une plantation résineuse est un facteur déterminant dans le manque de dégradation de la litière. L'origine du sous-sol peut aussi être déterminante. Certains sols, déjà acides, basculent de façon irréversible vers l'acidité. Néanmoins, dans certaines régions et sur des sols basiques, une litière résineuse mise en lumière par des éclaircies s'intègre au sol plus facilement.



## BIOMASSE ET BOIS ÉNERGIE

La biomasse est définie par la loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique française comme « la fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture, y compris les substances végétales et animales issues de la terre et de la mer, de la sylviculture et des industries connexes, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers ». Les trois sources principales de biomasse sont les produits de la forêt, de l'agriculture et les déchets. L'énergie de la biomasse peut être extraite par combustion directe, ou par combustion après un processus de transformation de la matière première, par exemple la méthanisation ou d'autres transformations chimiques. Cette énergie permet aussi de fabriquer de l'électricité grâce à la chaleur dégagée par la combustion de ces matières ou du biogaz issu de la fermentation de ces matières, dans des centrales biomasse, en faisant fonctionner des turbines électriques.

Sous l'impulsion du Grenelle de l'environnement, la France s'est fixée un objectif de 23% d'énergies renouvelables en 2020. Pour atteindre les objectifs fixés, selon le Ministère de l'Agriculture, il faudrait toutefois augmenter l'exploitation de la ressource forestière de 21 mm<sup>3</sup> par an, dont 12 mm<sup>3</sup> de biomasse-énergie. Pour organiser la filière biomasse-énergie, en application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, une stratégie nationale de mobilisation de la biomasse a été lancée en 2016-2017, qui doit être déclinée dans chaque région, avec l'État. Mais cette stratégie de mobilisation risque d'entraîner une déforestation importante et donc un danger pour l'environnement en provoquant une pollution des eaux et une dégradation des sols.

De plus, le rendement énergétique de la biomasse-électricité est assez faible et les coûts et les impacts du transport pour amener le bois dans les centrales à biomasse sont importants. Des projets de méga centrales à biomasse pour la production d'électricité comme celle d'EON à Gardanne (Bouches-du-Rhône) sont fortement contestés. L'entreprise doit brûler plus de 850 000 tonnes de bois chaque année (importées en grande partie du Brésil et du Canada) dans cette installation de 150 mégawatts. Des projets d'usine biomasse ont été implantés en Grande Bretagne également. L'usine de Drax consomme 7 millions de tonnes de bois annuellement. Or la forêt britannique étant en incapacité d'alimenter les usines, la majorité du bois est importée d'Amérique du Nord où les forêts sont rasées à grande échelle dans l'unique objectif de transformer le bois en pellets. Ces gros projets d'usine biomasse ayant un rendement énergétique de l'ordre de 30 à 40%, cela revient à dire que 7 arbres coupés sur 10 vont partir en fumée pour rien.

Un bon nombre d'experts de la filière bois dénoncent les pratiques sylvicoles liées à l'utilisation du bois énergie, notamment l'inversion de ce qu'ils appellent la "hiérarchie des usages". Dans une optique de sylviculture diversifiée et multifonctionnelle, le meilleur usage du bois est le bois d'œuvre puisque, utilisé en charpente, en construction ou en menuiserie, il continue de stocker durablement du CO<sub>2</sub>. De plus, à volume égal, sa transformation génère beaucoup plus d'emplois que le bois d'industrie et le bois énergie (un emploi pour 300 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre contre un emploi pour 1 000 m<sup>3</sup> de bois d'industrie /énergie). Le pire usage du bois est le bois énergie puisque sa combustion libère sous forme de CO<sub>2</sub> tout le carbone dont il est constitué.



Une hiérarchie vertueuse des usages du bois consiste donc, en premier lieu, à orienter la production de la forêt et la transformation des bois au maximum vers le bois d'œuvre. Ensuite, il convient de recycler le bois d'œuvre en fin de vie en le transformant en bois d'industrie (panneaux, bois reconstitué). Et enfin, de recycler le bois d'industrie en fin de vie en le transformant en bois énergie.

En début de cycle, la transformation en bois industrie ou énergie devrait donc être réservée aux bois impropres à l'usage en bois d'œuvre et aux produits connexes des scieries. A chaque étape du cycle de la production, il est impératif de privilégier l'usage qui utilise le mieux la structure du bois : en premier usage, le bois massif, ensuite, le bois déchiqueté et reconstitué, et enfin le bois énergie. Contre ces recommandations et avec la forte demande en bois énergie générée par les mesures gouvernementales (ex : tarif préférentiel de rachat de l'électricité produite à partir de bois énergie), les arbres sont récoltés de plus en plus jeunes avant qu'ils puissent fournir du bois d'œuvre. Des bois autrefois utilisés en bois d'œuvre sont désormais brûlés en bois énergie. La trop forte mobilisation du bois énergie risque fort de créer des « conflits d'usage » au sein de la filière et d'entraîner une incompréhension de la complexité des forêts dans lesquelles s'est toujours opérée l'interrelation des usages économiques, habitudes récréatives, connaissances empiriques, nécessités environnementales, et imaginaire collectif. Avec le bois énergie, l'équilibre entre ces différentes fonctions des forêts est brisé.



# L'ONF, UN ACTEUR TRADITIONNEL EN QUESTION

Les acteurs de terrain le soulignent : l'Office National des Forêts a un rôle important de maintien des espaces forestiers. Il est souvent l'un des derniers services publics en milieu rural. Il garantit qu'on n'y fait pas n'importe quoi, en gérant à la fois la production de bois, la protection des espaces sensibles et l'accueil du public. Mais des menaces de suppression de postes et de privatisation planent sur cette institution.

Surtout, le personnel forestier de l'ONF subit de plein fouet ces restructurations et son travail en forêts s'en trouve affecté par la volonté de la direction de l'ONF d'obtenir des « résultats chiffrés » privilégiant donc la quantité à la qualité de la gestion forestière. Les forestiers de terrain sont littéralement sous pression et un nombre important de suicides ont endeuillé le personnel. L'objectif du Ministère de l'Agriculture, dont dépend l'ONF, est d'extraire toujours plus de bois dans un contexte où les réductions d'effectifs s'accroissent. Les syndicats et les communes forestières s'inquiètent de cette logique financière. Pour eux, la forêt ce n'est pas seulement des troncs découpés en planches : c'est aussi un lieu de préservation de l'environnement et de lien social. Pour les onze mille communes propriétaires de bois, le régime forestier - qui date du premier code forestier de 1827 - garantit la préservation de leur patrimoine naturel. Il leur assure notamment des rentrées financières grâce aux ventes de bois. Une note de la direction générale du Trésor envisage de modifier en profondeur le régime forestier, c'est-à-dire les règles applicables aux forêts publiques. Elle propose aussi de privatiser certaines activités de l'ONF, qui gère 25% de la surface boisée nationale soit 4,7 millions d'hectares de forêt.



## INTERVIEW DE PHILIPPE CANAL

(Forestier dans la Nièvre, Secrétaire général de SNUPFEN- Solidaires)

**En regardant le film de François Xavier Drouet, *Le Temps des forêts*, on est stupéfait de la manière dont les forêts sont traitées aujourd'hui. En tant que forestier et syndicaliste, que pensez vous de ce film ?**

**Philippe Canal :** Ce film montre les tendances lourdes que subissent la forêt française et les femmes et les hommes qui l'aiment et qui, pour certains, comme les personnels de l'ONF que je représente, ont choisi de lui dédier leur vie de travail et beaucoup plus que ça. Des forêts et des hommes en souffrance. Landes, Limousin et Morvan sont devenus de véritables usines à bois où l'industrialisation fait des ravages du fait qu'elle applique à la forêt les techniques de l'agriculture intensive qui ont démontré toute leur efficacité à nuire à l'intérêt général et aux générations futures. Ce sont des exemples extrêmes mais bien réels et surtout comme des parties visibles d'un iceberg beaucoup plus grand. À des degrés divers, la plupart de nos forêts subissent cette industrialisation. L'exemple des forêts publiques vosgiennes, pourtant exemplaires dans l'imaginaire forestier collectif, illustre parfaitement cet état de fait : les vieux arbres y sont de plus en plus rares, la standardisation y est à l'œuvre et le temps consacré à en prendre soin a été tellement réduit... Au-delà de la dénonciation qui peut paraître par moment catastrophiste, le film montre que des approches alternatives existent avec une véritable viabilité économique. Il suffit de laisser les dynamiques naturelles s'exprimer, de laisser à la forêt le temps de s'exprimer : le temps des forêts, c'est ça aussi ! Par son propos pédagogique d'une limpidité, pour moi, étonnante, et par sa richesse humaine, ce film a un potentiel énorme pour ouvrir bien des consciences. Il est à même de redonner à la forêt son statut de bien commun volontairement effacé par le politique au service des lobbies financiers : la forêt apporte des services vitaux à tous, il est donc de la responsabilité de tous de la protéger. Et ce alors que ce "tous" a été sciemment éloigné physiquement et affectivement de la forêt par un patient mais redoutable travail de « déménagement du territoire ». Je veux dire, il y a un siècle, il y avait une population qui vivait et travaillait en forêt, aujourd'hui il n'y a plus que les forestiers qui y vivent. Quand l'usage de la forêt se réduit, eh bien le lien avec elle se réduit aussi.

Ce film va aider à faire prendre conscience que sacrifier la forêt pour se donner un dernier sursis à consommer toujours plus, notamment d'énergie, est la pire des solutions puisque la forêt est, pour notre espèce et les autres, un de nos seuls freins pour ne pas percuter trop vite le mur du changement climatique que nous avons provoqué.

**Des tensions se manifestent au sein de l'ONF aujourd'hui quand à la trajectoire trop néo-libérale que sa direction est en train de prendre, au détriment des autres aspects de votre travail comme la préservation de la biodiversité, ou l'accueil et la pédagogie. Comment le syndicat Snupfen réagit-il ?**

**P.C. :** Le SNUPFEN œuvre depuis 50 ans pour éveiller les consciences. Voilà quelques exemples : le pamphlet de forestiers syndicalistes « France, ta forêt fout le camp ! », des lanceurs d'alerte dans les années 80 sur les effets des pluies acides sur les forêts, des propositions d'amendement à la loi LAAF 2014 (loi d'avenir pour l'alimentation et les forêts), la création du collectif SOS Forêts (associations, syndicats, personnalités) en 2012 et l'organisation des assises nationales de la forêt en 2015.

**Comme pour la SNCF, une réforme de l'ONF est prévue, avec des coupes de budgets et des réductions d'effectif. Comment cela se traduit-il concrètement sur le terrain pour les forestiers, et quel en sont les effets sur la forêt ?**

**P.C. :** L'ONF a perdu 42% de ses effectifs depuis 1985 : de 15 800 à 9 102 aujourd'hui. Les décisions en cours visent à poursuivre les suppressions de postes et à « défonctionnariser » l'emploi en remplaçant les fonctionnaires par des salariés. Ainsi à l'horizon 2020 les fonctionnaires devenant minoritaires, c'est le statut de l'ONF qui pourrait passer d'établissement public à... société anonyme, ce qui est actuellement évoqué par la direction.



L'activité de l'ONF est de plus en plus orientée vers du commercial au détriment des missions de protection. Ainsi pourrait se profiler rapidement une privatisation de la gestion des forêts publiques (activité largement concurrentielle, statut des personnels et de l'établissement) voulue depuis longtemps par Bercy. Conséquences pour les personnels : explosion des charges de travail, débordement permanent, insatisfaction usagers, dévalorisation, perte de sens (culture du service public contre culture d'entreprise), souffrance éthique, déstabilisation, isolement, 45 suicides... le tout étayé par audit socio-organisationnel et expertises agréées indépendantes. Conséquences pour la forêt : moindre présence des forestiers sur le terrain donc moindre protection, dégradation de la qualité des exploitations donc dégâts aux sols et aux peuplements, appauvrissement du sol du fait de récoltes anticipées ou abusives, moindre prévention des incendies, raréfaction des vieux peuplements, abandon progressif de la sensibilisation à l'environnement...

Les Ingénieurs du Génie Rural des Eaux et des Forêts (IGREF) ont une politique de plus en plus productiviste. C'est ce qui se passe en tout cas au niveau des ministères et qui est souvent en conflit avec la pratique des forestiers de terrain. Dans l'histoire, pourtant, les missions dévolues à l'administration des eaux et forêts étaient plus liées à la protection des forêts. Au tournant des années 2000, sous prétexte de déficit budgétaire, la direction de l'ONF a décidé de réformer l'activité forestière pour l'aligner progressivement sur les standards d'une gestion productiviste bas de gamme. À ce rythme, il n'y aura bientôt plus de raison pour que cet établissement, qui répond de moins en moins à sa mission de service public et de protection de la biodiversité, reste public. Il serait alors privatisé...

### **La biomasse-énergie semble être une manne financière qui a le vent en poupe, comment considérez-vous cette façon qu'ont les industriels d'extraire du bois comme s'il s'agissait d'un minerais ?**

**P.C.** : Brûler des arbres entiers d'une forêt pour faire de l'électricité, du carburant, des substituts carbonés aux plastiques est la pire utilisation possible du bois. En effet, le bois utilisé en construction, parquets, ameublement continue à stocker du CO<sub>2</sub> quand le bois énergie ne fait que le libérer dans l'atmosphère. La récolte totale des arbres, donc non seulement le tronc mais aussi les branches et les brindilles, enlève à la forêt le fertilisant qu'elle auto-produit, ce qui aura des conséquences sur l'alimentation des arbres et donc leur état de santé. Cela ouvrira finalement la porte à la fertilisation chimique des sols forestiers avec les mêmes effets notamment sur l'eau potable que dans l'agriculture. Ils sont en train de mettre en place pour la forêt les mêmes techniques que pour l'agriculture intensive.

### **Des manifestations de forestiers de l'ONF ont récemment eu lieu partout en France, quels en ont été les effets politiques? Quelles décisions sont prises chez Snupfen pour la défense et l'avenir de votre métier, ainsi que celui de la forêt ?**

**P.C.** : L'impact de nos actions syndicales auprès des politiques est à ce jour inexistant. Nous n'avons plus d'interlocuteurs, vu que les Ministères de tutelle de l'ONF à savoir l'Agriculture et la Transition écologique refusent depuis septembre 2017 d'ouvrir des négociations avec les syndicats de l'ONF. Depuis début 2018 ils ne répondent même plus à nos courriers. C'est la tendance générale des gouvernements successifs qui vise à écraser le mouvement syndical dans son ensemble. Soyons juste avec ce gouvernement : il ne fait qu'accélérer la mise en œuvre d'une stratégie déjà ancienne. Mais nous organisons en intersyndicale une marche pour la forêt ouverte aux citoyens et associations qui se déroulera en septembre et octobre 2018. Avec le RAF et SOS Forêts nous menons des actions de sensibilisation, nous tentons d'établir des orientations vers des forêts citoyennes, en mettant aussi la main sur le foncier, et de gérer ces espaces avec une sylviculture douce utilisant les dynamiques naturelles.



# LE MÉTIER DE FORESTIER AUJOURD'HUI

## INTERVIEW DE GAËTAN DU BUS

Propos de Gaëtan du Bus (ingénieur forestier indépendant dans l'Aude, ancien formateur en BTS Gestion Forestière, co-fondateur du RAF) recueillis par François-Xavier Drouet.

### **F.-X. Drouet : As-tu l'impression que l'industrie du bois exerce des pressions sur le monde de la formation forestière ?**

**G. du Bus :** Oui, je le crois. Dans l'idéal, et dans l'intérêt de la forêt, on devrait prélever le bois pour améliorer les arbres de génération en génération. Ainsi, on améliore le couvert forestier et ça se régénère. On sort de ces forêts (avec un couvert continu) des bois hétérogènes et diversifiés, dont la valorisation en scierie doit s'adapter à ce que produit la forêt. C'est d'ailleurs ce que les forestiers ont fait pendant 300 ans. Toutes les scieries, dans chaque région, s'adaptait aux bois qu'elles avaient localement. Malheureusement, aujourd'hui c'est l'inverse. On se trouve en face d'énormes scieries, placées sur le marché international, qui décident de la commande industrielle, le plus souvent des résineux de taille moyenne. Cette commande qui retombe sur des sociétés d'exploitation et qui définit la sylviculture et les arbres abattus. Et c'est alors la forêt qui doit s'adapter à cette commande calibrée, jusqu'à donner envie à des investisseurs, de remplacer des forêts de hêtres et de chênes par des plantations de Douglas qui ont vocation, dans trente ans, à produire un bénéfice.

On peut dire qu'il y a réellement une lutte violente entre cette logique financière qui veut faire de la forêt un gisement de matière première brute, uniforme, déconnecté du vivant, et des gens qui sur le terrain ont choisi ce métier, parce qu'ils l'aiment, parce qu'ils sont amoureux des bois. Cette violence de certaines pratiques fait souffrir les gens. Pendant mes formations, j'essaye de porter les jeunes à une réflexion plus souple, plus nuancée sur la forêt. Autre chose que ces autoroutes où l'on plante en ligne, où tourne une machine, qui donne du travail aux gens, certes, mais qui ne leur donne pas beaucoup de plaisir au travail.

### **F.-X. Drouet : Qu'essaies-tu de transmettre au-delà du simple savoir technique ?**

**G. du Bus :** De l'humilité. En tant que forestier on s'inscrit dans une longue durée : avant nous, la forêt s'est développée, après nous elle continuera. Il faut prendre conscience de ce temps long. Les erreurs en forêt peuvent avoir des conséquences dramatiques sur le long terme. On ne peut pas faire n'importe quoi. Il faut essayer d'imaginer les conséquences de son acte avant d'intervenir. J'aime bien faire un parallèle avec la taille fruitière, apprendre à imaginer le résultat d'un coup de sécateur sur la vie de l'arbre... Au fur et à mesure, vous pouvez prévoir comment va réagir l'arbre fruitier à vos interventions. En forêt, c'est la même chose. Plus vous pouvez imaginer ce qui va se passer, par exemple "est-ce que je vais fragiliser ou aider la forêt en coupant tel ou tel arbre", plus vous imaginez les conséquences de votre acte avant de démarrer la tronçonneuse. Ensuite, ce qui est important à faire comprendre, c'est le plaisir d'être en accord entre son geste et sa sensibilité. Au fond, j'aime le bois, j'aime la forêt, mais j'ai besoin de sortir un revenu pour vivre : plus ces deux choses s'accordent, plus il y a du plaisir. Ma souffrance au travail vient quand il y a un divorce entre ces deux choses là. J'ai gagné ma vie, mais je me sens mal parce que je ne suis pas satisfait de mon travail en forêt. Les forestiers qui doivent mobiliser 40 000 m<sup>3</sup> de bois par an, ne sont plus des forestiers, mais des « mobilisateurs de bois »...





**F.-X. Drouet : Aujourd’hui le contexte économique de la foresterie fait qu’il est difficile d’exprimer cette sensibilité ?**

**G. du Bus :** Le monde forestier est un « monde d’hommes ». On s’évalue à la performance, on parle machines, argent, organisation de chantier... Il est facile de passer pour un poète lorsqu’on parle de « forêt jardinée », quelqu’un qui n’a pas compris qu’il faut « faire du rendement ». Et ça va loin, parce qu’il y a la promotion sociale, liée au fait qu’on conduit un engin mais aussi au fait qu’on a du rendement, c’est du sérieux... « Je fais 200 m3 par jour en conduisant une abatteuse » ! Alors attention, on peut faire du beau travail avec une abatteuse, mais aux rythmes qui sont demandés, non ! La vitesse à laquelle on va, le rendement qu’on doit produire pour rentabiliser ces machines, ce travail est inhumain, comme un travail à la chaîne en usine. Il est très difficile de faire de la qualité quand on travaille avec cette pression-là. De toujours devoir accélérer.

**F.-X. Drouet : Est-ce que quelque chose a changé dans le rapport au temps, avec la forêt ?**

**G. du Bus :** Oui, mais ce n’est pas nouveau. C’est certain que lorsque est née l’industrie au XVIII<sup>e</sup> siècle, on a commencé à avoir une gestion forestière intensive pour les forges, les verreries, la tannerie. La forêt devenait un gisement de matière première traitée en taillis, coupés tous les 30 ans. Donc il y avait déjà une forme d’accélération liée au besoin de bois pour l’énergie de ces fabriques. Mais d’un autre côté, on avait aussi une catégorie de forêt liée aux domaines seigneuriaux, où il fallait produire du gros bois, donc du bois vieux. Aujourd’hui, l’accélération consiste à produire des bois de plus en plus jeunes et de diamètre de plus en plus petit. Les industriels ne peuvent plus se permettre d’attendre, donc on est obligés de couper des arbres de plus en plus jeunes. Les forestiers sont sous pression, il n’ont pas le temps de voir si la forêt va être capable de se régénérer naturellement. Alors ils disent que la régénération naturelle ne marche pas...



Mais évidemment, un arbre de 50 ans n'est même pas mature sexuellement. Alors comment voulez vous que ça marche si on ne laisse pas le temps à l'arbre de se régénérer. C'est un rapport au temps qui a changé.

Au quotidien, la mécanisation accélère les pratiques, les chantiers sont réalisés de plus en plus vite. L'abatteuse est capable de raser un hectare par jour, et si vous avez mal marqué les limites de la parcelle, vous avez la responsabilité d'un litige qui porte sur un hectare, potentiellement 10 ou 15 000 euros... c'est stressant. En plus la sylviculture se simplifie, elle devient de plus en plus homogène. Car les gros acheteurs ne sont plus polyvalents, ils traitent tous les arbres de la même manière, en gros, parfois même des hêtres ou des chênes partent à la papeterie ou la trituration pour le bois énergie. Parce qu'on ne trie plus et les coûts de la main d'œuvre sont élevés. On n'a plus cette sylviculture complexe où une scierie va acheter un lot de bois très diversifié qu'il faut gérer dans le détail.

#### **F.-X. Drouet : Quelles conséquence cela implique t-il sur les forêts ?**

**G. du Bus :** La conséquence c'est qu'il y a une pression sur les forestiers, que ce soit dans le public ou le privé. La tentation est forte pour simplifier les forêts, c'est à dire de les préparer à une coupe rase plus rémunératrice. Par exemple, une hêtraie ou une chênaie va être coupée, vendue en gros, puis remplacée par du Douglas. On passe d'un système diversifié à un système simple, homogène, unifié, mais pauvre en biodiversité. C'est comme une autoroute. En plus, ce système se gère de loin, par des personnes qui ne connaissent pas le territoire. La grosse différence entre une forêt diversifiée et hétérogène, et la forêt autoroute, c'est que la forêt diversifiée demande des gens qui comprennent la forêt, des scieries qui connaissent le territoire, des bûcherons qui ont le sens du détail et de la patience. Dès que la gestion est faite par des organismes très loin du territoire, cette qualité est perdue au profit des grosses structures unifiées. Comme les déplacements coûtent cher, tout ça doit être calculé, cadré, simplifié à l'extrême. Il faut que ça soit prévisible pour les actionnaires, les investisseurs. Tout cela est simulé avec des logiciels tout préparés, avec l'ensemble des paramètres clé en main, de la plantation à la récolte. Mais dans cette gestion, le sol est considéré comme un simple support, comme dans les Landes : on traite la forêt comme en agriculture, on utilise de plus en plus d'intrants chimiques, puis on récolte comme un champ.



# LES ALTERNATIVES (RAF, SOS FORÊT, PRO SILVA)

## LE RÉSEAU POUR LES ALTERNATIVES FORESTIÈRES (RAF)



Face aux pressions subies de toutes parts par les forêts et les forestiers (coupes rases, monocultures, mécanisation lourde, perte d'emplois et de savoir faire), des personnes d'horizons divers se sentant concernées par la forêt ont créés en 2008 le Réseau pour les Alternatives Forestières (RAF). Il tente, comme il est dit dans sa charte, de résister et d'innover en matière de gestion douce des forêts. Il essaye de fédérer toutes les initiatives alternatives autour de la forêt pour partager expériences et savoirs faire, créer de la solidarité entre acteurs engagés et coordonner des actions communes (sensibilisation, expérimentation, achats de forêts etc.).

Le réseau s'organise collectivement pour transmettre les connaissances et créer des formations. Il travaille aussi bien sur des préconisations techniques de sylviculture douce que sur des cadres propices à la propriété forestière partagée, à la création d'activité, la consommation responsable etc. Il s'efforce, par exemple, de mettre en place des circuits courts dans la filière bois, de l'exploitant au client, en passant par le propriétaire, le bûcheron et le scieur. Le RAF s'adresse aussi bien aux initiés qu'aux promeneurs et aux citoyens.

À travers la charte, les membres du RAF s'engagent à penser la forêt comme un être vivant complexe et singulier, une partenaire, plutôt que comme un gisement de bois. S'ils voient du sens à la récolte de bois à condition qu'elle respecte toujours les écosystèmes et leur équilibre sur le long terme, ils souhaitent aussi que des zones soient laissées sans prélèvement. Ils appliquent et promeuvent la sylviculture douce : forêts mélangées en âges et en essences d'arbres se régénérant naturellement avec des arbres âgés, des semenciers ; interventions où rémanents et souches sont laissées au sol pour le nourrir. Ils font usage d'engins de débardage à tonnage réduit, et si possible, utilisent le débardage animal en évitant les abatteuses lourdes, trop destructrices.

Le RAF a créé le fonds de dotation Forêts en Vie fin 2017. Grâce aux dons et aux legs, il souhaite acquérir des forêts pour les préserver à long terme et soutenir la création de communs forestiers. Ces forêts seront mises, en partie en évolution libre, en partie à disposition de paysan.nes forestiers. Un moyen simple et efficace de devenir acteur de la forêt.

**Contact :**  
[alternativesforestieres.org](http://alternativesforestieres.org)



## SOS FORÊT



Le collectif SOS Forêt est créé à Paris en novembre 2013, avec notamment comme participants le RAF, Snupfen-Solidaires, les Amis de la Terre, CGT Forêt et de nombreuses associations régionales. Le collectif insiste sur le fait principal que la forêt est d'abord un écosystème et non un gisement de ressources financières. Il affirme sur son site internet que « la gestion forestière doit viser un haut degré de naturalité avec des mélanges d'essences, des âges d'exploitabilité élevés, un capital de bois sur pied soigneusement préservé, et une variété d'habitats associés aux forêts (bois mort et sénescents, milieux ouverts, lisières, mares...) ».

Selon SOS Forêt, la gestion forestière doit impliquer toute la population autour de ces questions essentielles, qui touchent à la résilience des écosystèmes, et donc directement aux enjeux climatiques et de société. Le collectif précise qu'il s'agit selon lui d'ancrer la gestion durable des forêts dans les régions et les territoires afin de privilégier des interactions entre l'agriculture et la sylviculture, l'éducation, l'accueil et le partage des connaissances. Évidemment, il préconise l'abandon des coupes rases. Il dénonce « l'industrialisation de la forêt qui pose les mêmes problèmes qu'en agriculture et préconise une sylviculture qui permet, sur la durée, de produire autant de bois tout en préservant les fonctions essentielles de la forêt (eau, biodiversité, stockage du carbone dans l'arbre et le sol, qualité du sol, fonction sociale...) ». Il mène également des actions de contre-expertises auprès des décideurs et des collectivités afin de les accompagner ou d'infléchir des projets prédateurs sur la forêt, comme les méga-projets industriels de biomasse-énergie, et agit donc à un niveau législatif. SOS Forêt dénonce l'éco-certification de la gestion forestière en France qui selon lui « n'a apporté que peu de progrès concrets, mais a en revanche contribué à faire reculer l'impact des contrôles réglementaires ».

À l'instar du RAF, SOS Forêt agit au renforcement d'une filière bois de sylviculture douce et multifonctionnelle, respectueuse des cycles des écosystèmes forestiers, en organisant des circuits courts, en travaillant à pérenniser des emplois au sein de cette filière. Le collectif désire crédibiliser toutes ces alternatives collectives et individuelles auprès des usagers ainsi qu'au niveau des producteurs et des propriétaires fonciers qu'ils soient issus de structures étatiques, de collectivités territoriales, de particuliers et d'entreprises forestières. Face au dogme productiviste, il a émis seize propositions afin de garantir une « gestion exemplaire des forêts » avec pour axe principal le respect de la multifonctionnalité de la gestion forestière avec notamment l'obligation pour les décideurs en aménagement d'une analyse des trois fonctions écologiques, sociales et économiques des forêts, au contraire de la gestion actuelle qui privilégie de plus en plus la seule fonction économique. Il entend relocaliser la filière-bois et les scieries qui doivent s'appuyer sur les atouts maîtres de la production forestière française (diversité, bois de qualité, majoritairement feuillus, sylviculture de qualité).

**Contact :**  
[www.sosforet.org](http://www.sosforet.org)



## PRO SILVA



Pro Silva France est une association de forestiers réunis pour promouvoir une Sylviculture Irrégulière, Continue et Proche de la Nature (SICPN), aussi appelée « sylviculture à couvert continu » (Continuous Cover Forestry) ou encore « traitement irrégulier ». Elle a été créée en 1989 par un groupe de forestiers européens précurseurs.

La sylviculture que défend Pro Silva est basée sur la gestion de la qualité et se veut respectueuse des processus naturels des écosystèmes forestiers, tout en étant économiquement viable. La stratégie retenue tend à l'optimisation de la production des peuplements forestiers d'une manière durable et rentable tout en intégrant les fonctions écologique et sociale qui leur sont assignées. Cette sylviculture d'arbres permet d'obtenir des revenus soutenus et réguliers tout en ayant des forêts multifonctionnelles, continues et stables.

Pro Silva France est une association nationale qui se décline en groupes régionaux, dont la base de fonctionnement s'articule autour de tournées techniques forestières et désormais aussi de formations professionnelles. Pro Silva France est intégrée à un niveau européen qui regroupe 24 pays et plus de 6 000 forestiers ayant les mêmes conceptions sylvicoles. Cette association technique, qui n'est ni un label de gestion, ni une ONG « grand public », regroupe quelque 400 membres permanents, dont une majorité de praticiens du traitement irrégulier.

**Contact :**  
[www.prosilva.fr](http://www.prosilva.fr)





# LES MOTS-CLÉS

**Coupe rase ou coupe à blanc :** Mode d'aménagement sylvicole passant par l'abattage de la totalité des arbres d'une parcelle.

**Débardage :** Opération qui consiste à sortir les produits de la coupe de bois pour les amener en bordure de voirie afin d'être entreposés et chargés. Des véhicules, des animaux, des câbles peuvent tirer ou transporter les bois.

**Enrésinement :** processus général par lequel les feuillus d'une forêt sont remplacés par des résineux. Il désigne aussi le boisement de terres non forestières (landes, terres incultes, prairies, jachères...) par des résineux. Ce fut le cas par exemple au XIX<sup>e</sup> siècle du boisement massif par des pins dans les Landes.

**Forêt continue :** Gestion sylvicole proche de la nature qui correspond à un traitement des écosystèmes forestiers basé sur la continuité du couvert et le respect le plus élevé possible des processus naturels de croissance et de renouvellement de la forêt.

**Fût :** En botanique, la partie du tronc d'un arbre comprise entre le sol et la fourche, et, par extension, la partie rectiligne du tronc.

**Futaie :** Peuplement forestier issu de graines produisant des arbres de grande taille.

**Futaie jardinée (ou forêt jardinée) :** Futaie irrégulière caractérisée par un mélange pied par pied d'arbres de toutes dimensions et de tous âges et d'essences mélangées. Sa gestion consiste essentiellement à prélever périodiquement l'accroissement de manière à conserver un volume de bois sur pied constant et à conserver une structure d'âge équilibrée.

**Futaie régulière :** Forêt composée de grands arbres adultes issus de semis. Les arbres y sont d'une même classe d'âge, éventuellement monospécifique (une seule essence d'arbre). À la fin de chaque cycle, l'ensemble du peuplement est coupé, soit directement dans son entier, soit par le biais de coupes progressives réparties dans le temps.

**Grume :** Pièce de bois formée d'un tronc ou d'une portion de tronc non équarrie, généralement couverte de son écorce ou écorcée. Les arbres abattus, simplement ébranchés et laissés avec leurs écorces deviennent des grumes et sont transportés par de grands camions transporteurs à remorques appelés « grumiers ».





**Martelage** : Opération qui consiste à choisir et à marquer les arbres qui seront abattus lors d'une coupe.

**Glandée** : La glandée est une pratique ancienne qui permet d'envoyer ses porcs paître dans les forêts pour y consommer les glands des chênes et les fâines des hêtres. L'ordonnance de Colbert de 1669 sur les eaux et forêts régleme strictement le droit de glandée. Le porcher chargé d'accompagner les cochons en forêt était appelé le glandeur. Comme il était peu occupé, est resté l'expression populaire de glander, pour traduire une personne qui reste à ne rien faire.

**Panage** : Au Moyen-Âge, droit ou permission de mener les porcs à la glandée dans une forêt.

**Régénération naturelle** : On dit que la régénération est artificielle lorsqu'une nouvelle génération d'arbres est plantée ou semée à partir de provenances extérieures, on dit qu'elle est naturelle lorsque la nouvelle génération est issue de semis naturels à partir des arbres parents. La régénération naturelle est la faculté d'un écosystème forestier à se reconstituer spontanément, après destruction totale ou partielle du couvert forestier. Cette destruction peut être causée par une coupe rase ou une coupe partielle, par la création de tâches de lumières ou de clairières dans le cadre d'une gestion douce qui cherche à imiter les cycles naturelles de la forêt.

**Rémanents** : Restes de branches ou de troncs mal conformés abandonnés en forêt, lors d'une récolte, pour leur faible valeur commerciale, ou parfois pour des raisons écologiques (le bois mort étant nécessaire pour la production de l'humus forestier, du cycle du carbone et les équilibres écologiques, il est conseillé de laisser au sol les diamètres inférieurs à 7 cm).

**Taillis** : Peuplement d'arbres issu de la reproduction végétative d'une souche, où plusieurs bourgeons ont pu se développer après avoir reçu un apport massif de sève, donnant ainsi plusieurs tiges nouvelles, strictement semblables à l'arbre de départ. Un taillis est récoltable tous les quinze ans. Il n'existe pas de taillis de résineux car seuls les feuillus sont capables de se régénérer par la souche et donc de créer des taillis. Il est possible de convertir un taillis en futaie régulière ou en futaie irrégulière.

Dossier réalisé par Jean Baptiste Vidalou, auteur du livre *Être forêts*, paru en 2017 chez Zones.

